

Publié par LA MONTAGNE le 4 avril 2020

HISTOIRE

Par peur des épidémies de peste, Aurillac et Saint-Flour adoptaient le huis clos il y a quatre siècles

Dès 1627, on se confinait dans le Cantal

AURILLAC. En 1627, la ville compte moins de 7.000 habitants. Un quart va périr. À cause de la peste. Ci-dessus, la seule représentation connue d'Aurillac au XVII^e siècle ; elle a illustré une thèse de philosophie soutenue en 1644. Archives départementales du Cantal

En 1627 et en 1720, le département du Cantal se fige. Le territoire est peu à peu gagné par des épidémies de peste qui font des milliers de morts. Seule solution : rester confiné chez soi.

Marie-Edwige Hebrard

De mémoire d'Aurillacois on n'avait jamais vu ça ! Même topo à Saint-Flour, à Maurs, à Mauriac. Des villes repliées sur elles-mêmes, des habitants confinés chez eux, en attendant que l'ennemi invisible ait disparu sous leurs fenêtres. Il n'y a bien que les historiens, finalement, qui ne soient pas étonnés par la situation que l'on vit aujourd'hui. Au niveau mondial.

Claude Grimmer est maîtresse de conférences honoraire en histoire moderne à l'Université de Clermont-Ferrand, actuellement chercheuse associée à l'université Lettres Sorbonne au sein du centre Roland-Mousnier (*). Elle est l'auteure, entre autres de *Vivre à Aurillac au XVIII^e siècle*, (préface d'Emmanuel Le Roy Ladurie, diffusion PUF-1983).

Demander à cette historienne de décrypter combien les temps changent, et qu'à situation égale (une épidémie), les comportements s'adaptent et étaient différents, avec le temps, s'est avéré... déconcertant !

«Vous allez voir, rien n'a changé: c'est la même chose !»

«Vous voudriez qu'on observe à quel point notre comportement a changé face à la maladie, face aux épidémies ? Eh bien pas du tout ! Vous allez voir: rien n'a changé, c'est la même chose... En fait, quand la France, quand le Cantal se retrouvent menacés, cernés par la contagion, on se calfeutre, on se barricade chez soi. Et on attend. C'est vrai à tous les siècles, et notamment à chaque fois que la peste, ou les pestes, ont été ravageuses sur le territoire au XIV^e, au XVII^e, au XVIII^e.»

Face à la maladie contagieuse, au XVII^e, par exemple, ce qui interpelle en premier lieu Claude Grimmer c'est que «c'est cyclique, et on ne sait pas d'où ça vient, à l'époque. Et comme on ne sait pas d'où ça vient ni comment l'expliquer, tous ces phénomènes de maladies contagieuses sont

attribuées aux pêchés de l'Homme. C'est Dieu qui nous l'envoie pour qu'on arrête de se comporter comme on se comporte», souligne-t-elle. Il y a de la fatalité, chez les contemporains de l'Ancien Régime. Et la notion que rien n'arrive par hasard, mais par multiplication de mauvaises inclinaisons, de mauvais comportements.

«Un mal qui répand la terreur, mal que le Ciel en sa fureur, inventa pour punir les Crimes de la Terre, la peste puisqu'il faut l'appeler par son nom.» C'est de cette façon que Roger Grand et Marcellin Boudet introduisent leur étude historique sur les épidémies de peste en Haute-Auvergne (XIV^e-XVIII^e siècles) dans la revue de la Haute Auvergne, en 1902. Dans cette parution, d'il y a déjà plus de 100ans, ils relèvent, eux aussi, des similitudes avec des situations assez familières: «Tant il est vrai que la mort, terrible régulateur, vient inexorablement, sous des formes diverses, prélever périodiquement un tribut extraordinaire sur l'humanité. Saignées salutaires aux dires de certains économistes.»

Il fallait qu'il arrive quelque chose...

Intéressant, pour l'historienne Claude Grimmer, à la lueur de ce qu'elle lit et entend chaque jour depuis l'apparition du coronavirus dans nos quotidiens: «C'est parfaitement ce que l'on voit chez les sociologues et philosophes aujourd'hui. Par exemple, c'est ce que développent Boris Cyrulnik, Edgar Morin ou Cynthia Fleury: ils synthétisent l'idée qu'on ne pouvait pas continuer comme ça. Il fallait qu'il arrive quelque chose... Là, on ne parle pas de Dieu, contrairement à nos ancêtres. Mais les articles, d'aujourd'hui, évoquent que la vie ne sera plus la même, que cela va nous faire prendre conscience de quelque chose. Et c'est aussi ce qui est sous-entendu sous l'Ancien Régime: Dieu avait envoyé cela pour que l'on réfléchisse à la vie et que l'on change, enfin, notre comportement. Ça ne vous rappelle rien ?», interroge la chercheuse, en souriant.

Les portes de la ville fermées

En 1627-1628, une très importante épidémie de peste touche Aurillac et Saint-Flour. En 1720, la peste dite «de Marseille», épargne, elle, le département. Mais dans les deux exemples, des mesures sont prises. Et quelles mesures ! «On a demandé aux gens de rester chez eux !»

Sitôt la connaissance de l'épidémie dans la région, le plus souvent par le bouche-à-oreille (elle est venue par Mur-de-Barrez en 1627), on essaie de se protéger. «En 1627 comme en 1720, on ferme les portes de la ville. Les rues sont nettoyées et on expulse les étrangers. Puis on fait des processions en espérant que cela va suffire pour protéger la ville, quand on sait que la contagion n'est pas loin» observe Claude Grimmer.

Et devinez ce qui arrive à ceux qui ne veulent pas le faire et participer à l'effort collectif ? «Ils ont des amendes» !

Dès novembre 1627, Aurillac retiendra ainsi sa respiration. Pendant huit mois. «Huit mois pendant lesquels la ville s'est protégée. Il n'y avait, par exemple, plus de fêtes, plus de foires. On avait enlevé l'eau dans les bénitiers des églises, et on attendait. En priant pour que ça n'arrive pas: que la maladie soit contenue hors des portes de la ville, en se calfeutrant», raconte Claude Grimmer.

Des amendes pour ceux qui contreviennent

Mais le 2 juillet 1628, un premier Aurillacois, Astorg Lafon, meurt de la peste, rue de la Marinie (l'actuelle rue Victor-Hugo). «Il sera sorti de chez lui et enterré de nuit, très rapidement. Quant aux gens avec qui il est entré en contact, ils sont sortis aussi et confinés à l'extérieur de la ville. On leur construit des masures vers la Dorinière pour les contenir.»

Mais la nouvelle se sait vite à travers la ville. Et les conséquences ? «Tous ceux qui en avaient les moyens, tous les riches qui ont des maisons à Marmanhac ou à Polminhac, tous ceux-là s'en vont ! Ce que j'ai vu, aussi de ma fenêtre, à Paris, il y a quinze jours», observe encore Claude Grimmer.

Une fois la ville gagnée par l'épidémie, reste aux consuls (les maires de l'époque) la charge de l'administrer malgré tout. «On sait que le consul Hérault a fait un travail remarquable. Il s'est chargé de faire sortir les pestiférés et de désinfecter leur maison. Celles où la mort avait particulièrement frappé étaient même démolies.»

Fin 1628, on estime qu'un quart de la population d'Aurillac est morte de la peste. En décembre, la contagion a disparu. «Les riches, partis à la campagne, sont alors rentrés». Vous ne croirez pas ce qu'il s'est passé ensuite... Il y a eu les élections des consuls locaux et des conseillers: elles avaient été repoussées en raison de l'épidémie !

(*) Claude Grimmer doit publier une biographie: *Un prince européen au XVII^e siècle: le duc de Nevers*, chez Fayard, en 2021.